

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un lotissement - création de lots à bâtir

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SCCV IP

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale M. ISORE Jean Claude - dirigeant

RCS / SIRET 8 1 9 6 1 0 5 7 7 0 0 0 1 0 Forme juridique SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47-A	Défrichement d'une surface totale de 1ha 12a 90ca à Férolles-Attilly.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de lotissement (31 lots à bâtir et 1 lot de voirie commune) sur un terrain issu du déclassement de 10% du parc communal lors de l'élaboration du PLU. L'ensemble de la zone est couverte par l'OAP n° 3.A, Secteur des Grimpériaux; prévoyant la création d'un lotissement à usage de logements.



4.2 Objectifs du projet

Création de 31 lots à bâtir de dimensions différentes permettant la création de pavillons conformes aux typologies existantes dans le village et les abords. Les lots s'organisent autour d'une voirie commune, à sens unique, dégagant un espace de recul devant l'église pour la création d'une future place publique (en dehors de l'emprise du projet de lotissement).

Le présent projet d'aménagement de lotissement ne prévoit aucun travaux sur la future place publique. Si l'OAP et les échanges avec la commune au préalable du permis d'aménager ont permis de programmer des espaces de stationnement et l'accès aux concessionnaires en limite des parcelles communales ; la création de la place publique fera l'objet d'une programmation à moyen terme par la maîtrise d'ouvrage publique, sans relation avec la SCCV IP.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Abattage des arbres signalés sur le plan existant joint
- Défrichage des zones signalées en rouge sur le plan de géomètre annexé
- Création de réseaux (adduction d'eau potable, assainissement, récupération des eaux pluviales, réseau électrique avec la création d'un transformateur électrique en limite de parcelle 80, réseau téléphonique et réseau de gaz)
Le projet prévoit la viabilisation et l'installation des coffrets concessionnaires sur chacun des lots à bâtir.
- Création d'une cuve de rétention des eaux pluviales (sous la voirie) et des raccordements correspondants sur les réseaux existants
- Création d'une voirie commune, formant une boucle en sens unique, avec entrée et sortie à l'intersection du Chemin des Grimpériaux, de la rue des Balais et de la Grande rue.
La voirie commune sera composée sur l'ensemble de la boucle :
 - > d'une bande enherbée ponctuellement à usage de noue filtrante équipée de drain et ponctuellement entrecoupée par des entrées charretières des lots à bâtir
 - > d'une voie carrossable à sens unique de circulation dimensionnée pour le passage des véhicules de collecte des ordures ménagères et de lutte contre l'incendie
 - > d'un espace de stationnement (créneaux). Au droit de la voirie seront prévues 18 places de stationnement publiques. Le projet comportera par ailleurs 31 places de parking (minimum 1 par lot à bâtir).
 - > d'un trottoir

La SCCV IP ne prévoit pas la création de surface de plancher. Néanmoins, la SDP maximale envisagée est de 6734m². La constructibilité ainsi que la durée des travaux sera déterminée à la vente de chaque lot.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de la SCCV IP prévoit uniquement la création du lotissement et de la viabilisation des 31 lots à bâtir. Néanmoins, à terme, le projet portera sur la construction de 31 logements qui feront l'objet de demande d'autorisations spécifiques, avec infiltration et gestion des eaux pluviales à la parcelle, ainsi que le ramassage des déchets ménagers et du tri sélectif

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelle B731 A	0 ha 93 a 11 ca
Parcelle B761	0 ha 19 a 79 ca

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1 Chemin des Grimpériaux
77150 FEROLLES ATTILLY

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 44' 02" N Lat. 2° 37' 48" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Étude de caractérisation et délimitation de zone humide (Cf: annexe réalisée en juillet 2019 par le CIAE) et concluant en l'absence de zone humide

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espaces boisés classés (cf annexe) > Ferolles ouest > Le mont à l'anon > Le pré long > Les glaisières



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Abattage d'arbres qui seront compensés par la plantation d'arbres de haute tige dans le cadre des demandes ultérieures de permis de construire pour chacun des lots à bâtir.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la création de 31 lots à bâtir, pour l'installation et l'habitation future de 31 familles. Il engendre donc le déplacement de 31 familles pour des usages quotidiens liés à leur résidence sur le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

1

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit l'installation, dans le cadre de la création du lotissement, de candélabres lumineux à détection autour de la voirie. Ces derniers auront pour fonction l'éclairage ponctuel de la voirie commune.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

1

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

1

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Étude de caractérisation et de délimitation de zone humide réalisée en juillet 2019 par CIAE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

le,

10/05/2021

Signature

SCCV IP
SCI au capital de 1 000,00 €
Siège Social : 78, Av Raymond Poincaré - 75116 Paris
Tél. : 01 56 64 05 05
RCS Paris 819 610 577
APE 4110D

ETUDE CAS PAR CAS - ANNEXES
Chemin des Grimpériaux - FEROLLES ATTILY
Permis d'aménager - PA0771801900001

SCCV IP
SCI au capital de 1 000,00 €
Siège Social : 78, Av Raymond Poincaré - 75116 Paris
Tél. : 01 56 64 05 05
RCS Paris 819 610 577
APE 4110D

CREATION D'UN LOTISSEMENT - Chemin des Grimpériaux - 77150 FEROLLES ATTILY

MAITRE D'OUVRAGE: **SCCV IP, Représentée par M. ISORE**
78, Rue Raymond Pointcarré
75116 PARIS

ARCHITECTE:



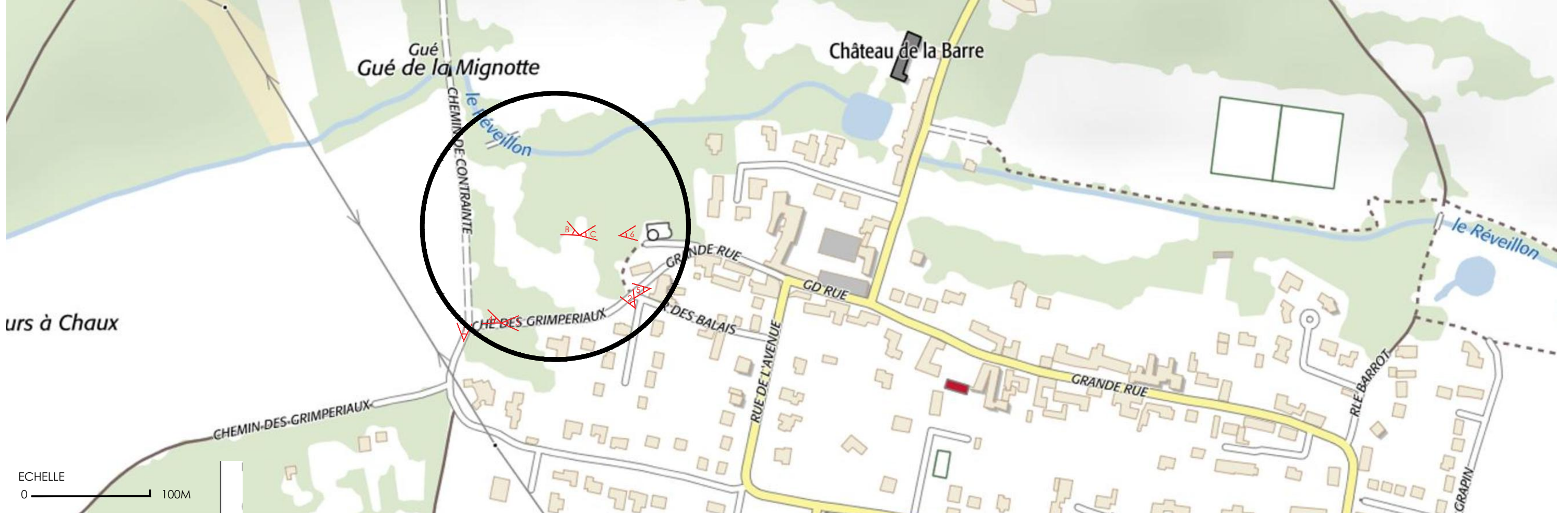
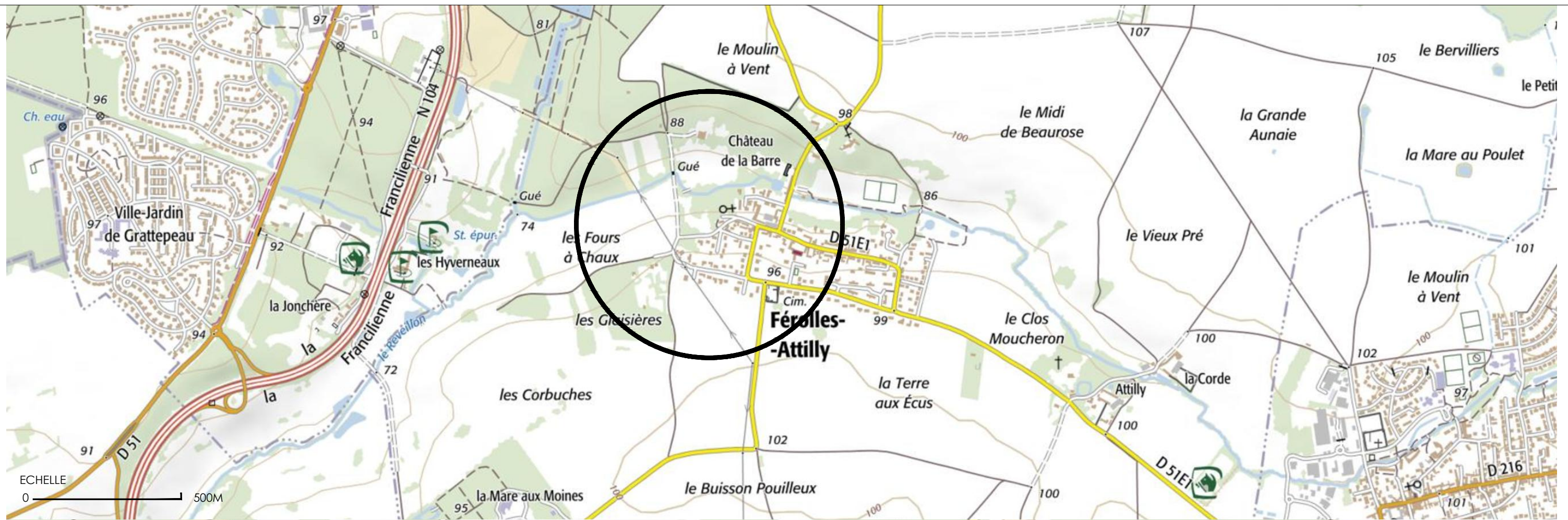
KIS ARCHITECTURE
76, Rue Paul Lafargue - 93160 NOISY LE GRAND
Tel: 01 49 32 87 48 - contact@kisarchitecture.com

ETUDE CAS PAR CAS
Chemin des Grimpériaux - FEROLLES ATTILY

Fichier: 191024-FEROLLES-PA

Echelle:

Date diffusion: **10 05 2021**



CREATION D'UN LOTISSEMENT - Chemin des Grimpériaux - 77150 FEROLLES ATTILY

MAITRE D'OUVRAGE: **SCCV IP, Représentée par M. ISORE**
78, Rue Raymond Pointcaré
75116 PARIS

ARCHITECTE:



KIS ARCHITECTURE
76, Rue Paul Lafargue - 93160 NOISY LE GRAND
Tel: 01 49 32 87 48 - contact@kisarchitecture.com

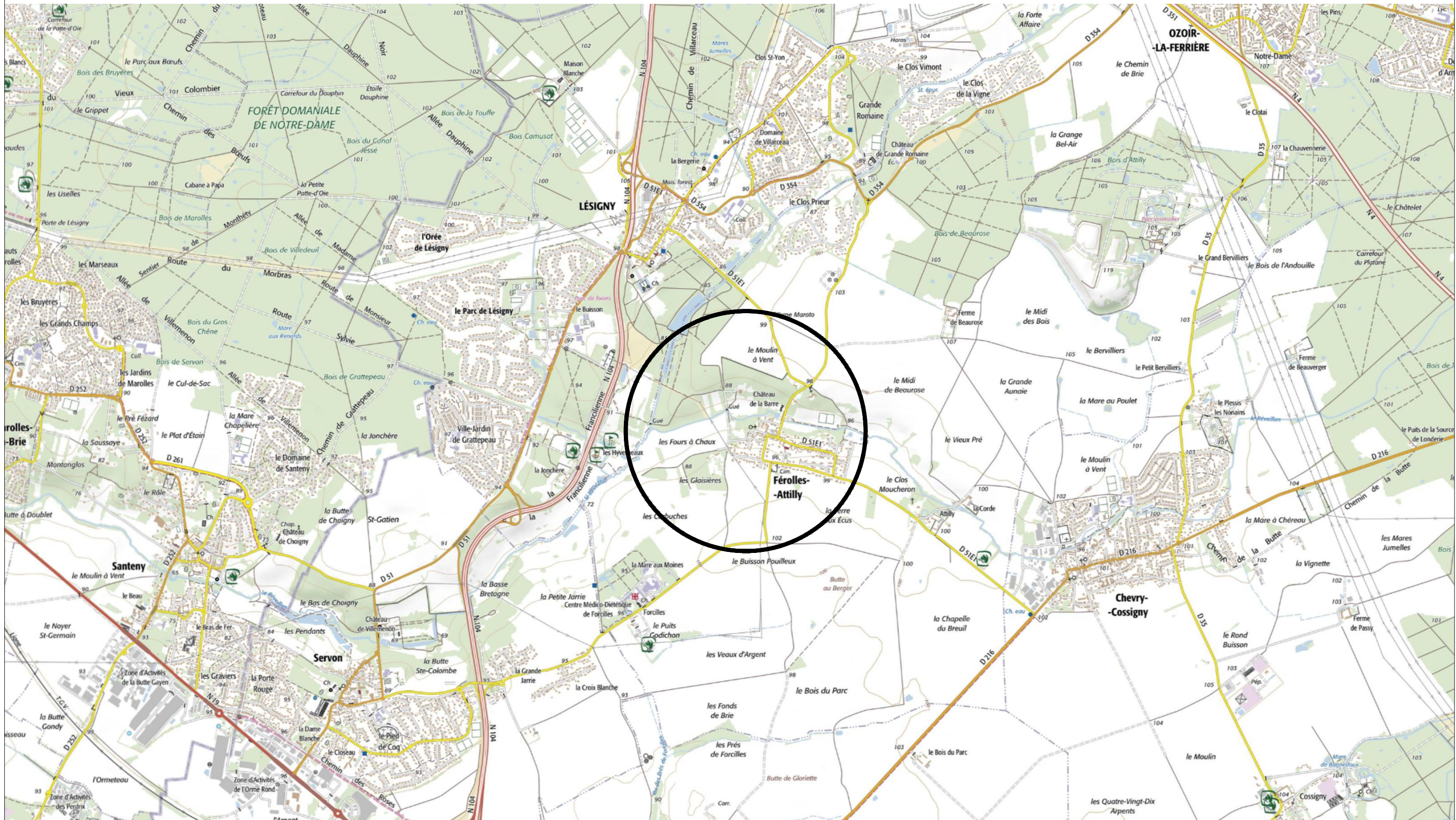
PLAN SITUATION

Fichier: 191024-FEROLLES-PA

Echelle: Graphique

Date diffusion: **10 05 2021**

**ANNEXE
2A**



CREATION D'UN LOTISSEMENT - Chemin des Grimpériaux - 77150 FEROLLES ATTILLY

MAITRE D'OUVRAGE: **SCCV IP, Représentée par M. ISORE**
78, Rue Raymond Pointcaré
75116 PARIS

ARCHITECTE:



KIS ARCHITECTURE
76, Rue Paul Lafargue - 93160 NOISY LE GRAND
Tel: 01 49 32 87 48 - contact@kisarchitecture.com

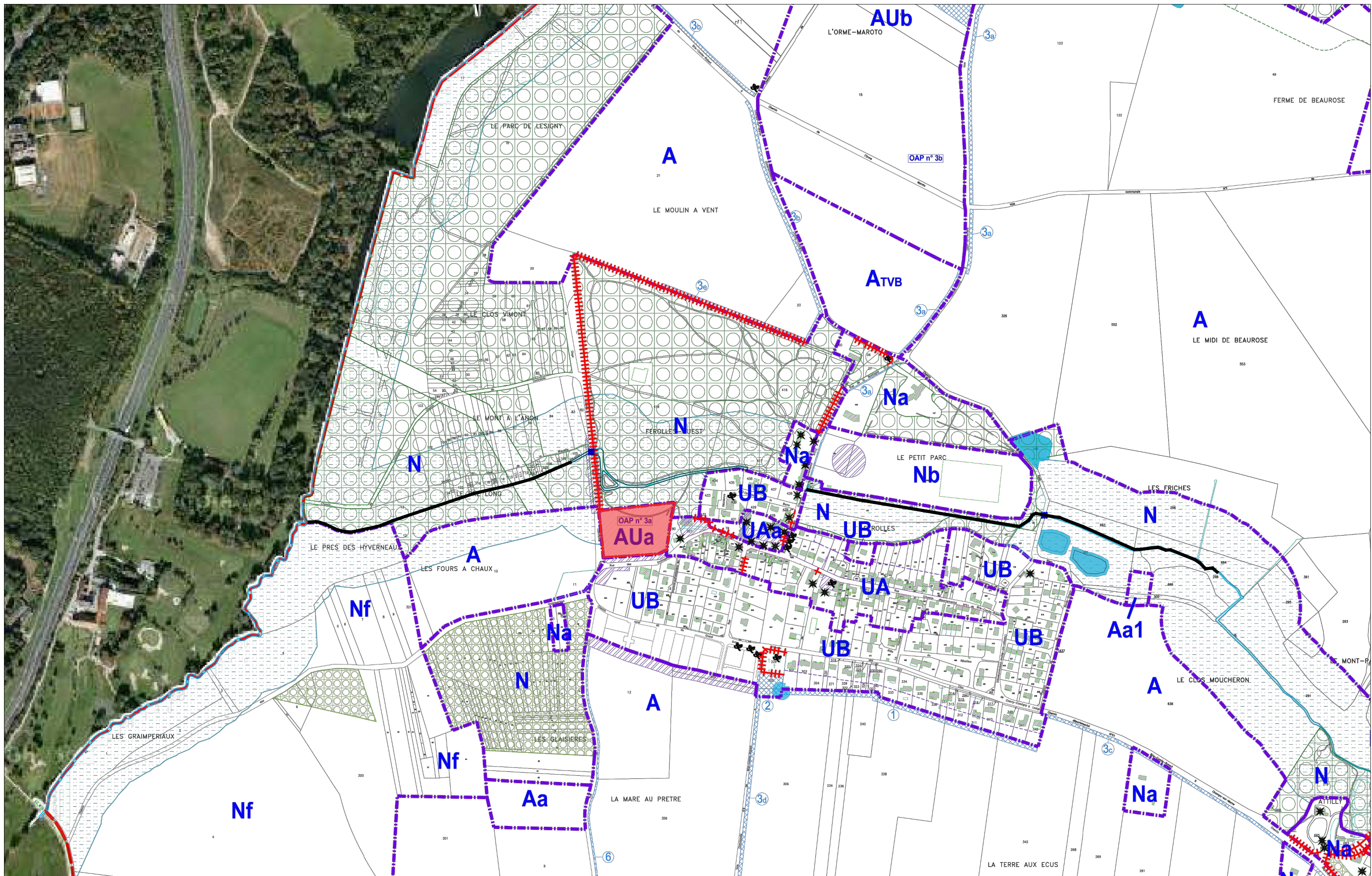
PLAN SITUATION - 1/25000

Fichier: 191024-FEROLLES-PA

Echelle: 1/25000

Date diffusion: **10 05 2021**

**ANNEXE
2B**



CREATION D'UN LOTISSEMENT - Chemin des Grimpériaux - 77150 FEROLLES ATTILLY

EXTRAIT PLAN DE ZONAGE PLU

ANNEXE 2C

MAITRE D'OUVRAGE: **SCCV IP, Représentée par M. ISORE**
 78, Rue Raymond Pointcarré
 75116 PARIS

ARCHITECTE:

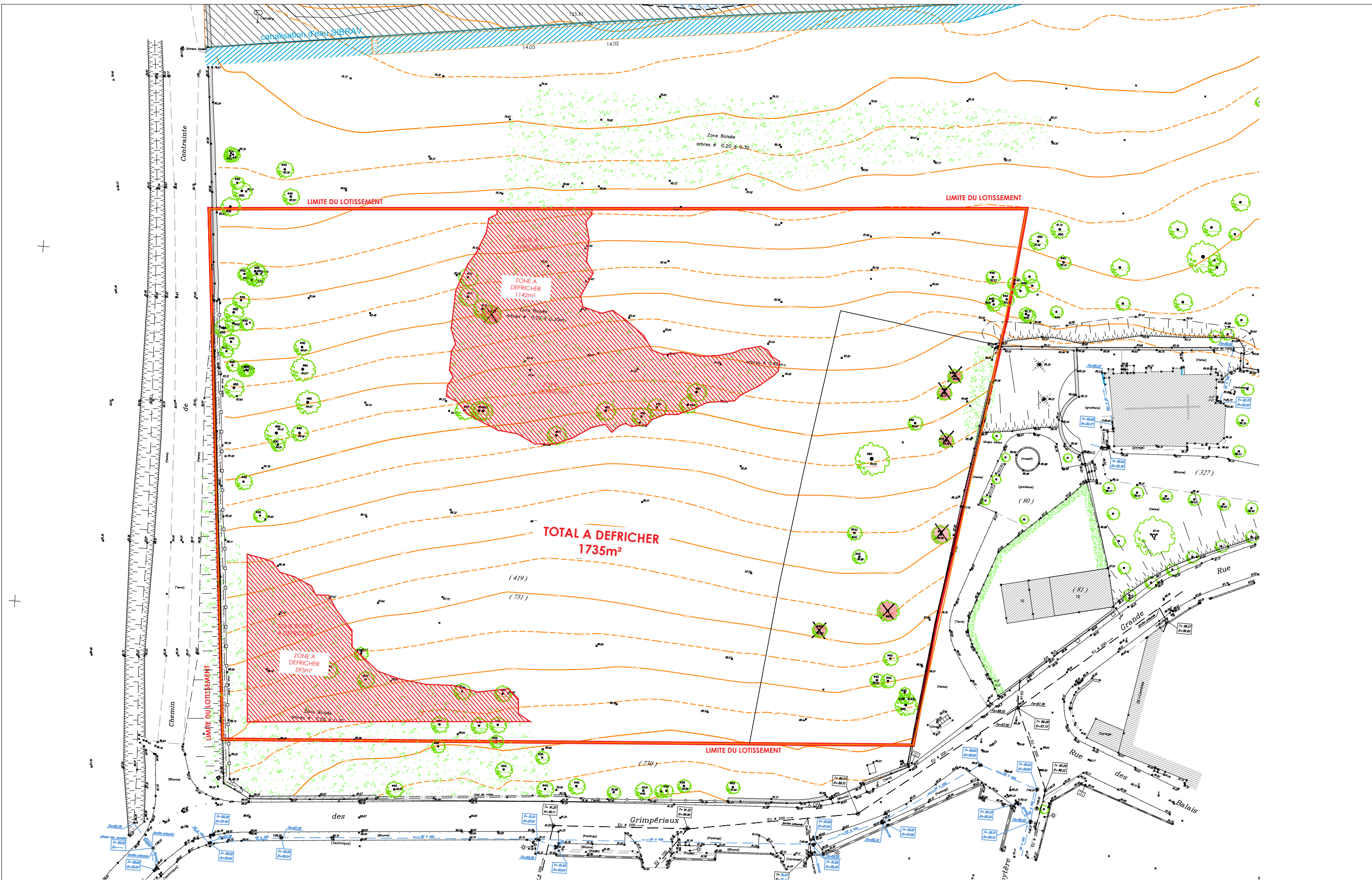


KIS ARCHITECTURE
 76, Rue Paul Lafargue - 93160 NOISY LE GRAND
 Tel: 01 49 32 87 48 - contact@kisarchitecture.com

Fichier: 191024-FEROLLES-PA

Echelle: Graphique

Date diffusion: **10 05 2021**



CREATION D'UN LOTISSEMENT - Chemin des Grimpériaux - 77150 FEROLLES ATTILLY

MAITRE D'OUVRAGE: **SCCV IP, Représentée par M. ISORE**
 78, Rue Raymond Pointcaré
 75116 PARIS

ARCHITECTE:



KIS ARCHITECTURE
 76, Rue Paul Lafargue - 93160 NOISY LE GRAND
 Tel: 01 49 32 87 48 - contact@kisarchitecture.com

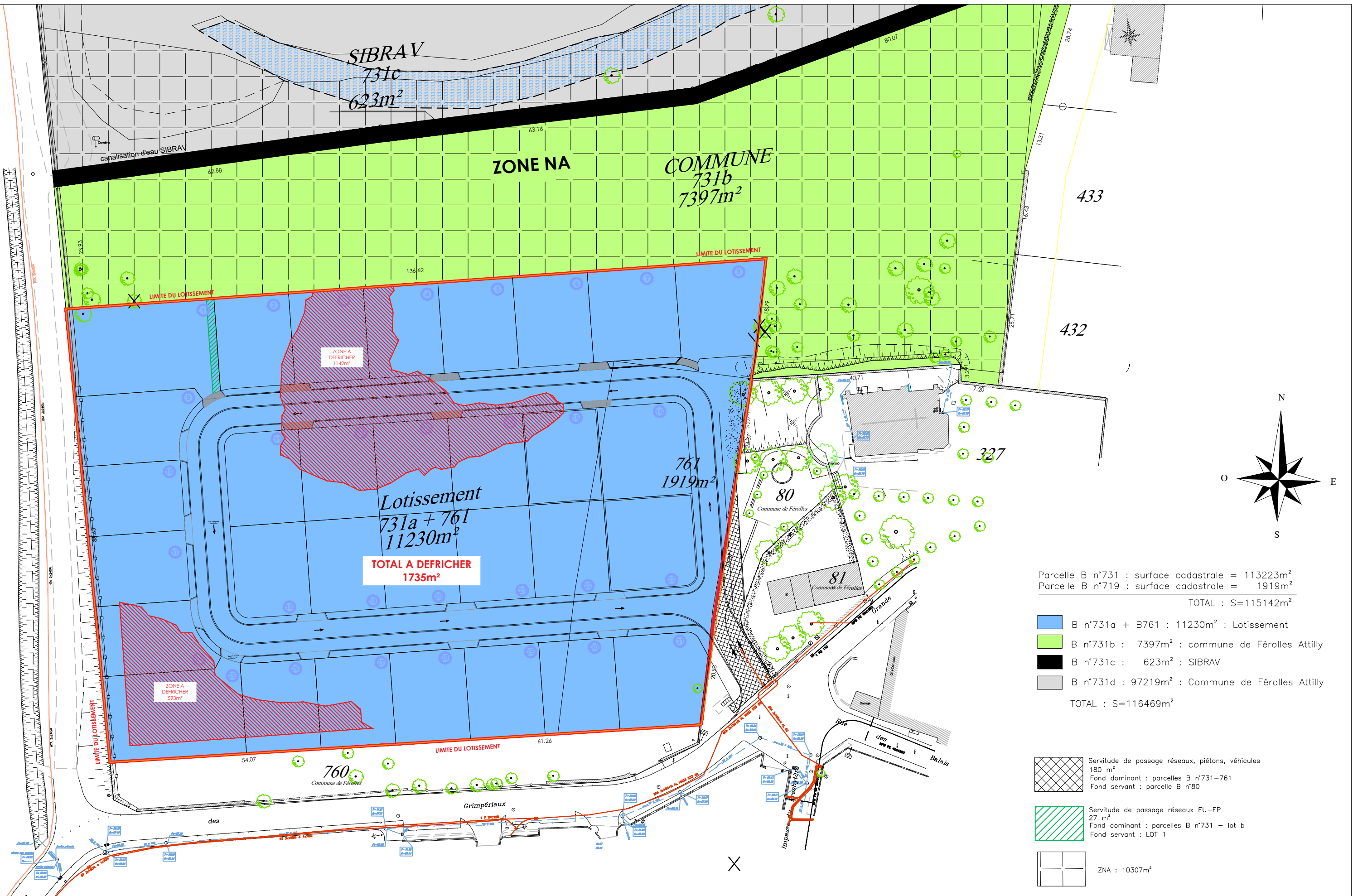
LIMITE DU PROJET

Fichier: 191024-FEROLLES-PA

Echelle: GRAPHIQUE

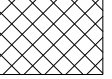


Date diffusion: 10 05 2021

**ANNEXE
 4B/ PA03A**



Parcelle B n°731 : surface cadastrale = 113223m²
 Parcelle B n°719 : surface cadastrale = 1919m²
 TOTAL : S=115142m²

■ B n°731a + B761 : 11230m² : Lotissement
 ■ B n°731b : 7397m² : commune de Férolles Attilly
 ■ B n°731c : 623m² : SIBRAV
 ■ B n°731d : 97219m² : Commune de Férolles Attilly
 TOTAL : S=116469m²

-  Servitude de passage réseaux, piétons, véhicules
180 m²
Fond dominant : parcelles B n°731-761
Fond servant : parcelle B n°80
-  Servitude de passage réseaux EU-EP
27 m²
Fond dominant : parcelles B n°731 - lot b
Fond servant : LOT 1
-  ZNA : 10307m²

CREATION D'UN LOTISSEMENT - Chemin des Grimpériaux - 77150 FEROLLES ATTILLY

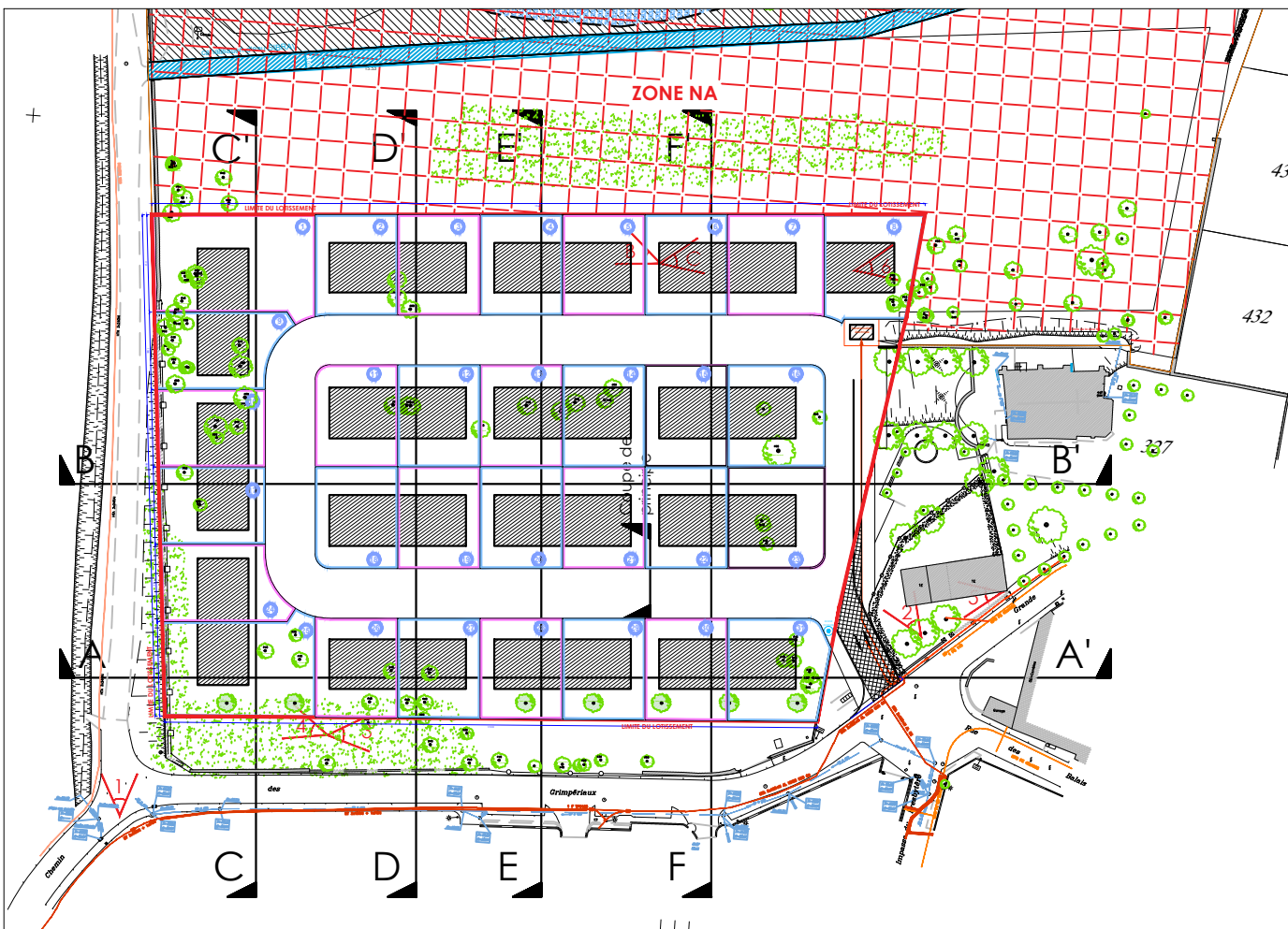
MAITRE D'OUVRAGE: **SCCV IP, Représentée par M. ISORE**
 78, Rue Raymond Pointcaré
 75116 PARIS

ARCHITECTE: **KIS ARCHITECTURE**
 76, Rue Paul Lafargue - 93160 NOISY LE GRAND
 Tel: 01 49 32 87 48 - contact@kisarchitecture.com

PLAN DE DIVISION

Fichier: 191024-FEROLLES-PA Echelle: GRAPHIQUE Date diffusion: **10 05 2021**

ANNEXE 4B



CREATION D'UN LOTISSEMENT - Chemin des Grimpériaux - 77150 FEROLLES ATTILLY

MAITRE D'OUVRAGE: **SCCV IP, Représentée par M. ISORE**
78, Rue Raymond Pointcarré
75116 PARIS

ARCHITECTE:



KIS ARCHITECTURE
76, Rue Paul Lafargue - 93160 NOISY LE GRAND
Tel: 01 49 32 87 48 - contact@kisarchitecture.com

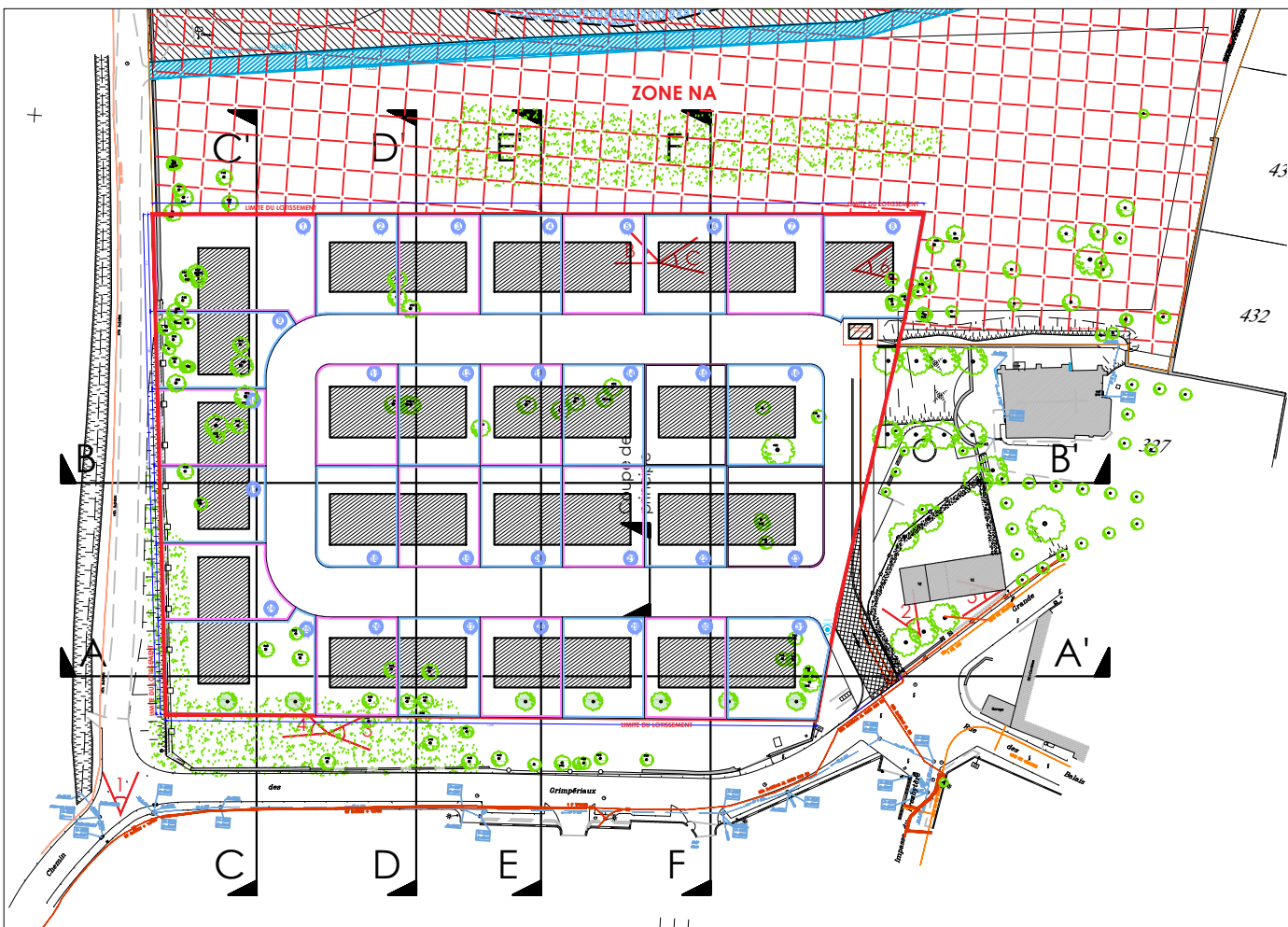
ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN

Fichier: 191024-FEROLLES-PA

Echelle: GRAPHIQUE

Date diffusion: **10 05 2021**

**ANNEXE
3A**



CREATION D'UN LOTISSEMENT - Chemin des Grimpériaux - 77150 FEROLLES ATTILLY

MAITRE D'OUVRAGE: SCCV IP, Représentée par M. ISORE
78, Rue Raymond Pointcarré
75116 PARIS

ARCHITECTE:



KIS ARCHITECTURE
76, Rue Paul Lafargue - 93160 NOISY LE GRAND
Tel: 01 49 32 87 48 - contact@kisarchitecture.com

ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN

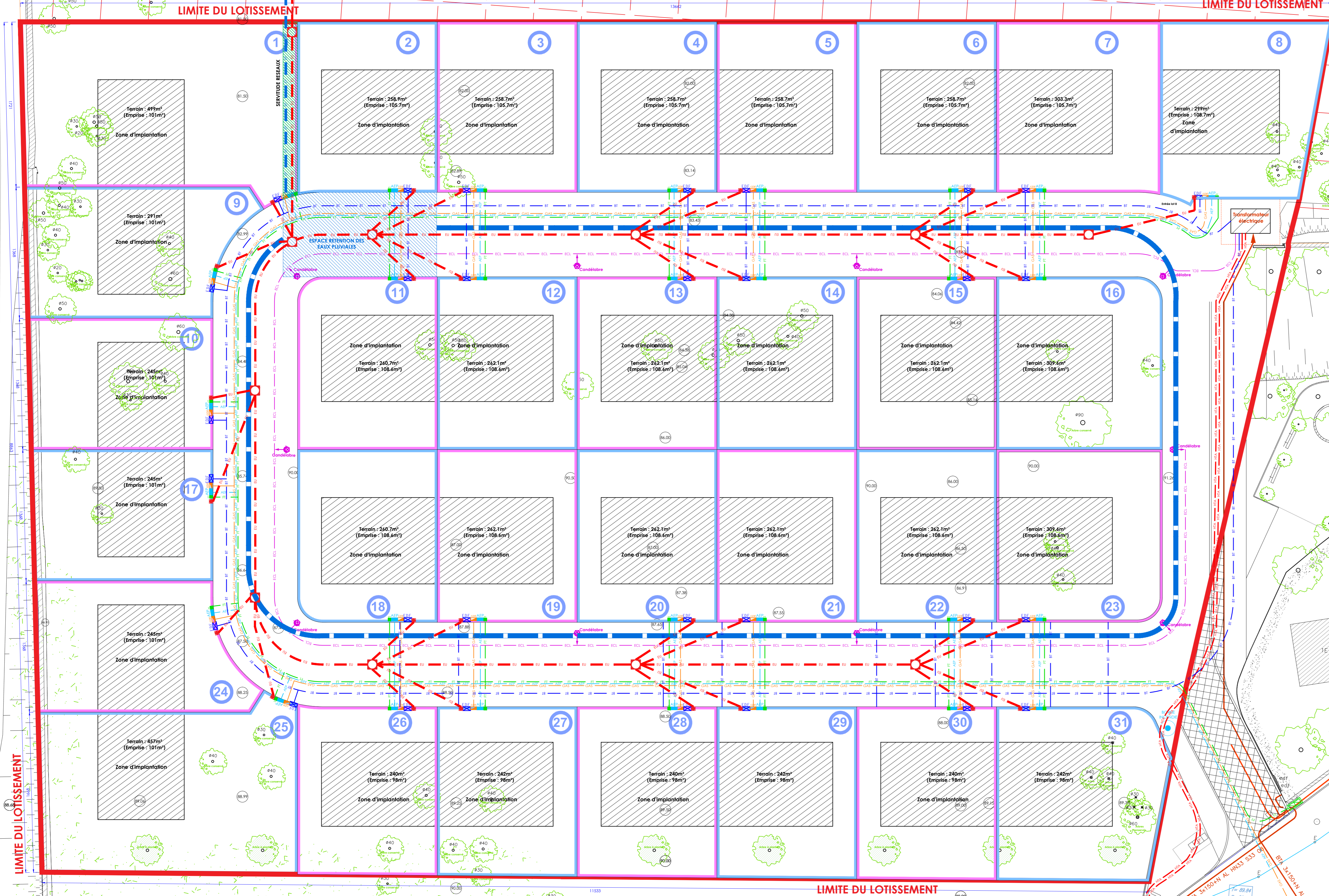
Fichier: 191024-FEROLLES-PA

Echelle: GRAPHIQUE

Date diffusion: 10 05 2021

**ANNEXE
3B**

ZONE NA



PROGRAMME DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - PA08

VOIE À AMÉNAGER
L'ensemble de la voie à aménager sera enrobée sur une couche de grave pour permettre sa pérennité. La voie à aménager est constituée d'un espace de circulation pour les véhicules motorisés, et d'un espace de stationnement, en extérieur de cette dernière. Les espaces de stationnement seront créés en enrobé sur une couche de grès, mais les stationnements seront délimités par des bordures au même niveau permettant ainsi la démarcation visuelle tout en créant une unité sur l'ensemble de la nouvelle voie.

La voie sera accompagnée de trottoir en béton matrié sur l'extérieur de celle-ci, et de trottoir enrobé sur l'intérieur. Ceci permettra la récupération des eaux pluviales dans une noue filtrante, et dans des canalisations sous les trottoirs.

COLLECTE DES DÉCHETS
La collecte des déchets effectuera de manière individuelle, par parcelle. Les emplacements prévus pour les poubelles de jour sont légèrement surdimensionnés, permettant ainsi aux habitants le passage des contenants poubelle pour leur installation temporaire au droit de la voie en vue du ramassage périodique des déchets.

ÉCLAIRAGE PUBLIC
L'éclairage public de la voie sera doté de candélabres. Ils sont situés à une distance maximale de 30m entre chaque candélabre, et implantés pour limiter les nuisances auprès des futurs constructions. Il feront l'objet d'une étude d'éclairage spécifique permettant d'en déterminer la puissance, ceci afin d'obtenir un coefficient d'éclairage global égal ou supérieur à 0.4 et un éclairement moyen de 10 à 15 lux, conformément à la norme C 133 201.

EXTENSION DE RÉSEAUX
L'ensemble des réseaux seront étendus, conformément au plan des travaux d'aménagement joint.

Les eaux pluviales de la voie et des espaces communs seront récupérées dans une fosse de récupération des eaux pluviales installée sous la voie (au droit des lots 1, 2, 4, 23). Elles seront ensuite évacuées vers le réseau existant en limitant leur débit à 1 L/s/Ha. Par ailleurs, des noues d'infiltration en bordure de voies seront prévues permettant ainsi de limiter le ruissellement des eaux pluviales sur le réseau commun.

L'étude hydrologique de dimensionnement de la cuve de rétention est en cours. Elle permettra la rétention de 300 L d'eau pluviale avec leur infiltration par le biais des noues en périphérie de voie, et le rejet, avec un limiteur de débit, sur le réseau existant.

Les eaux pluviales de chacun des lots seront traitées de manière végétative. Tout projet de construction sur les lots à bâtir devra faire l'objet d'une étude de dimensionnement pour la récupération et l'infiltration des eaux pluviales conformément aux prescriptions du P.U.I. Il s'agira d'une gestion à la parcelle des eaux pluviales, avec l'installation d'un trop plein et d'un limiteur de débit avant le rejet vers le réseau public.

Le débiteur mettra en place l'ensemble des boîtes de branchement nécessaires sur le domaine public (regards) ainsi que les canalisations en attente jusqu'à l'entrée de chaque lot pour le raccordement des eaux usées. Elles seront raccordées sur le réseau existant par le biais d'une servitude de passage de réseaux sur le lot 1, avec recensement sur le réseau existant du SIBRAV.

Chacun des lots à bâtir comportera l'ensemble des coffrets concessionnaires jusqu'au droit de sa parcelle. Ils seront mis en place par le lotisseur. Les acquéreurs des lots retourneront à leur charge que le raccordement après leur projet de construction, et les coffrets mis en place.

TRANSFORMATEUR ÉLECTRIQUE
Un transformateur électrique sera installé au nord-est du lotissement, au droit de l'entrée au lot n°43. Ce dernier permettra l'alimentation de l'ensemble des lots du lotissement, tant privés que les espaces communs (candélabres électriques, etc.).

BORNE INCENDIE
Une borne incendie sera installée à l'entrée du lotissement, en limite du réseau d'eau existant de la commune, au droit du lot n°24 et de la servitude de passage et de réseaux permettant l'accès au lotissement. L'installation de cette nouvelle borne incendie et le prolongement du réseau correspondant permettra de couvrir le lotissement dans le cadre de la défense incendie et sera à la charge du lotisseur.

Maître d'ouvrage
SCCV P - Régions Île de France
78, Rue Raymond Poincaré - 75116 PARIS

CREATION D'UN LOTISSEMENT
Chemin des Grimperiaux, 77150, FEROLLES ATILLY

LEGENDE

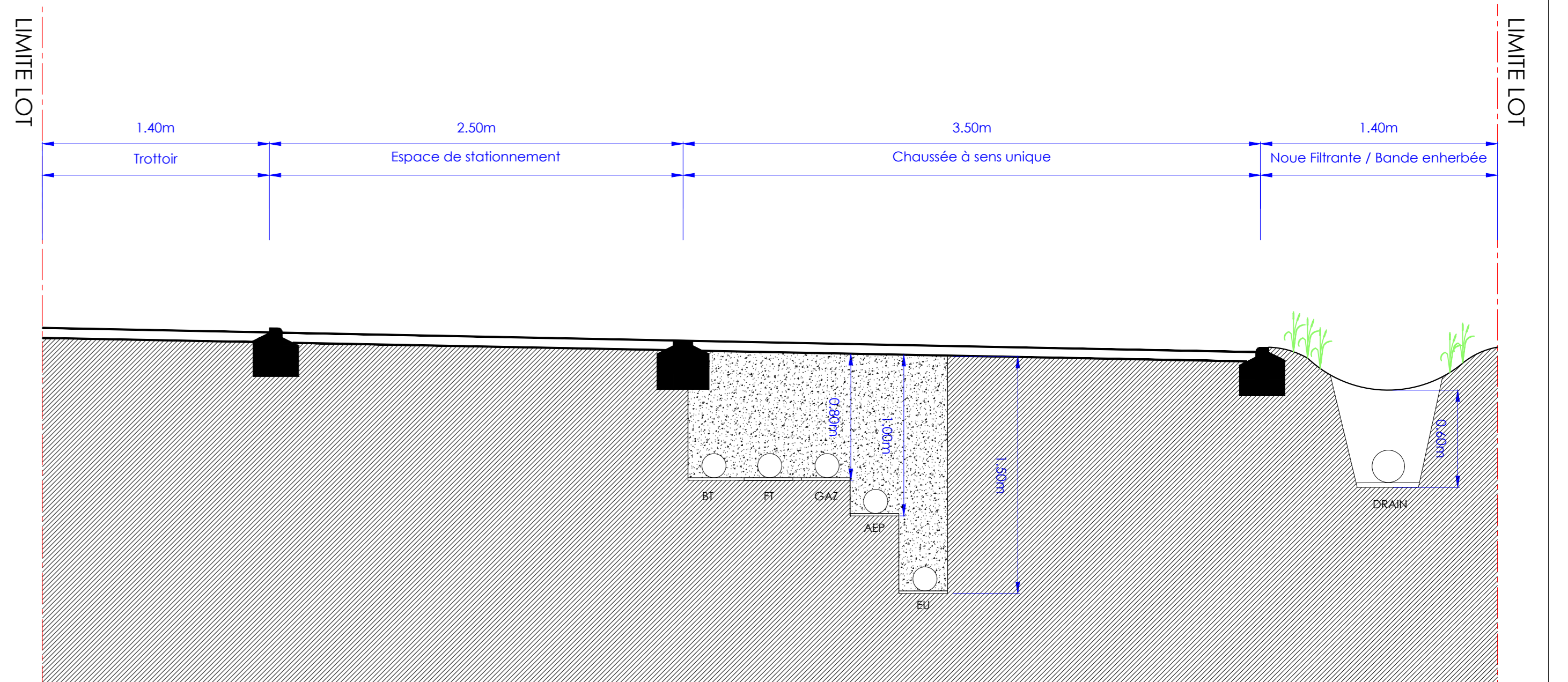
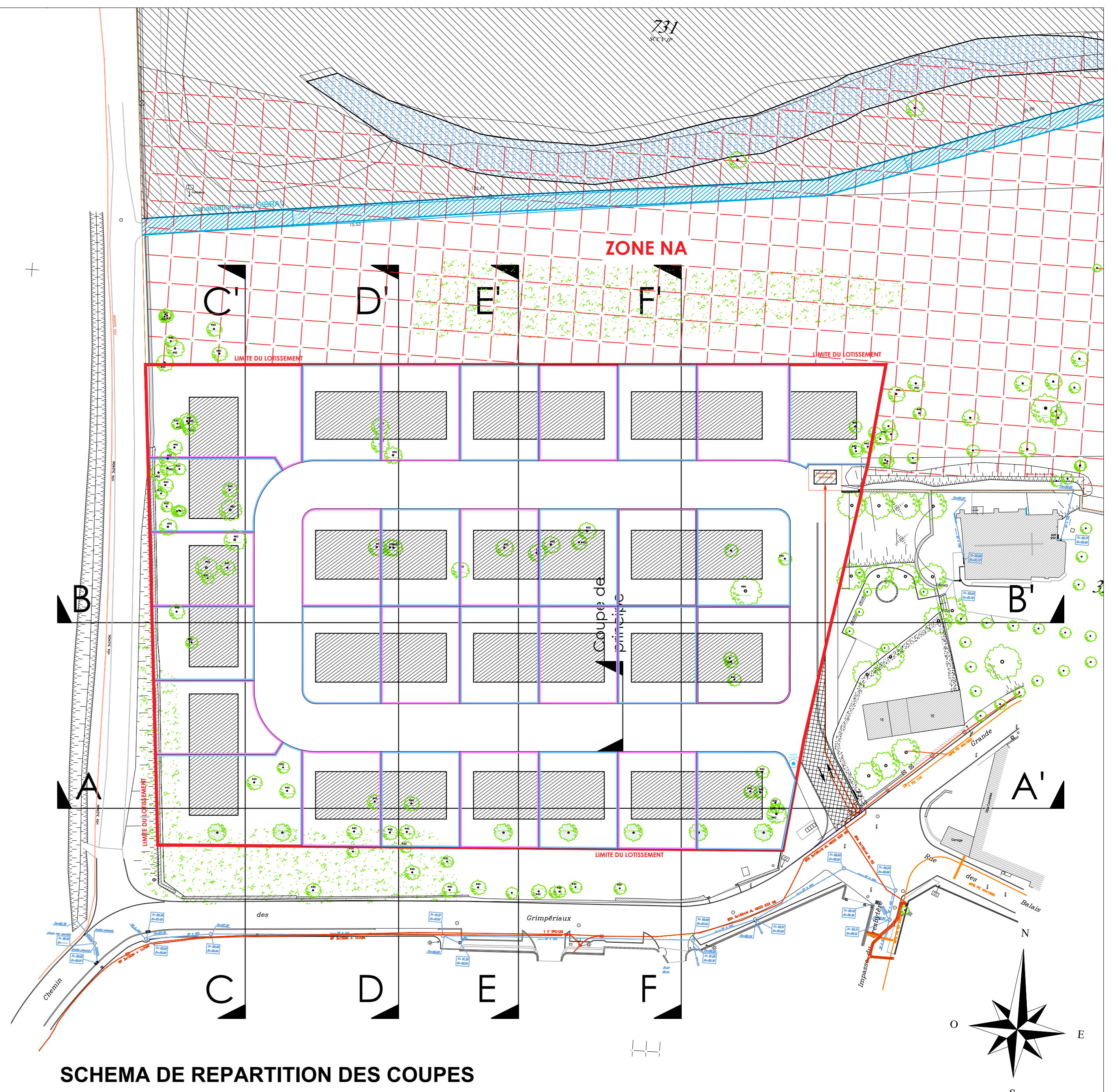
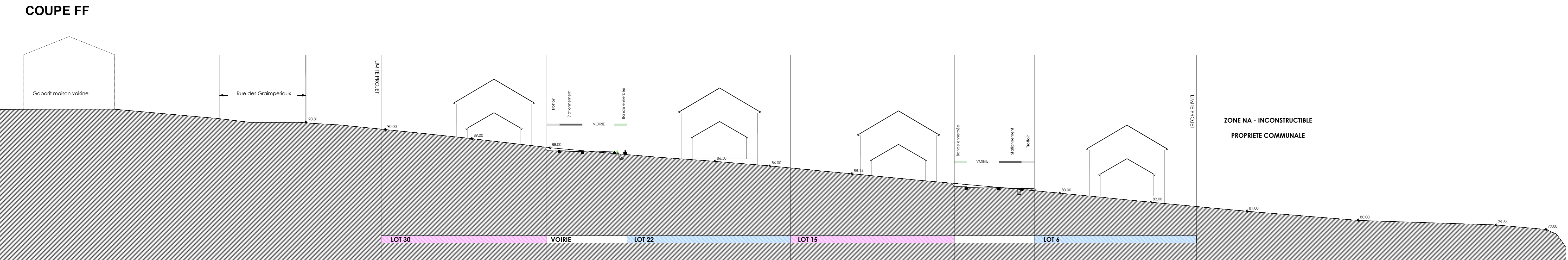
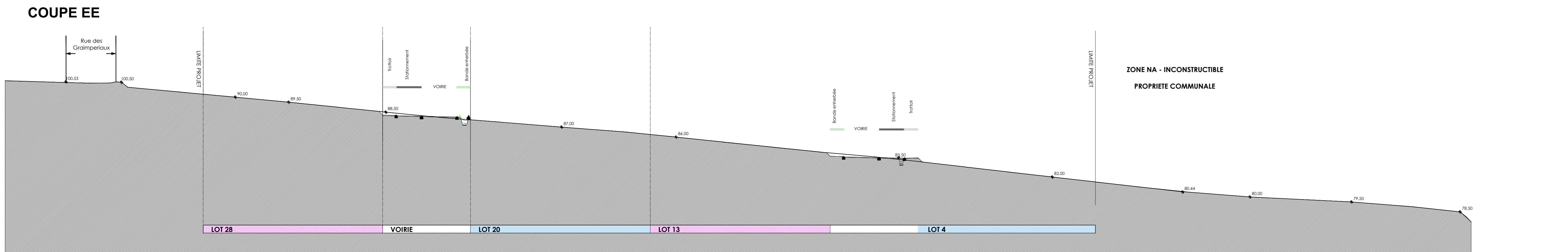
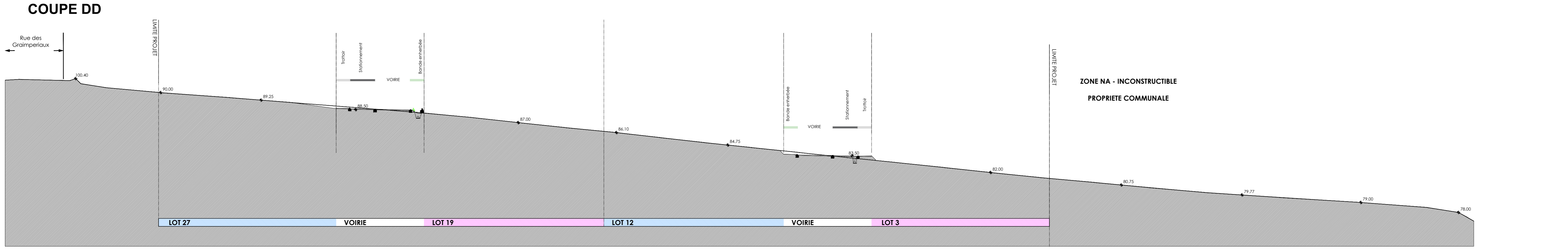
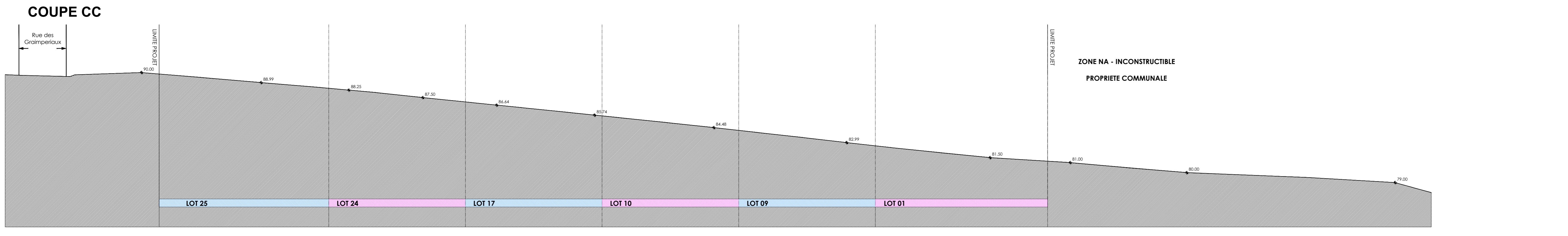
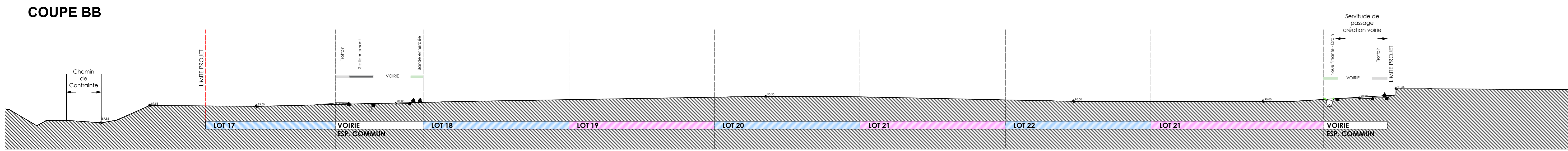
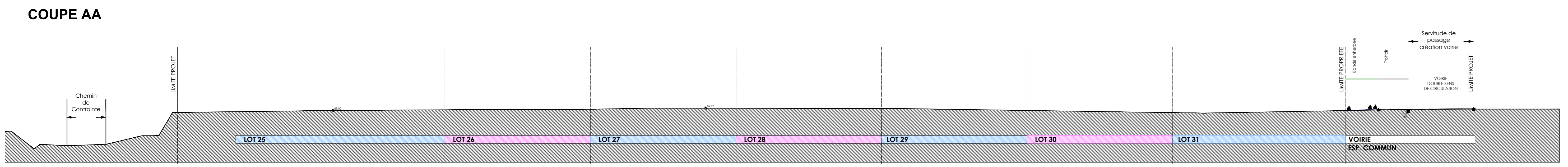
<ul style="list-style-type: none"> Servitude de passage réseaux, trottoirs, véhicules Fond servant parcelle 8 190 Servitude de passage réseaux Fond domaniaux / Communes Lotissement en projet Lotissement existant Temple d'implantation des constructions Atterrissement Atterrissement Espace de rétention des eaux pluviales 	<ul style="list-style-type: none"> Réseau d'égouts existants Réseau d'eau potable existants Réseau de distribution de gaz existants Réseau de distribution de gaz existants Réseau de distribution de gaz existants Réseau de distribution de gaz existants Réseau de distribution de gaz existants Réseau de distribution de gaz existants Réseau de distribution de gaz existants Réseau de distribution de gaz existants Réseau de distribution de gaz existants
--	--

Emis par: KIS ARCHITECTURE
76, Rue Paul Labrique
93161 NOISY-LE-GRAND
01.49.32.87.48
contact@kisarchitecture.com

Titre: ANNEXE 4 - Plan des travaux d'aménagement

Lot: Référence: PA08 **Format:** 1189x841 **Date de diffusion:** 10/05/2021 **Echelle:** 1/200e

Émetteur: KIS **Phase:** PA **Type:** PLAN **N°** **Indice:** 0



Maitre d'ouvrage
SCCV IP - Représentée par M. ISORE
78, Rue Raymond Poincaré - 75116 PARIS

CREATION D'UN LOTISSEMENT
Chemin des Grimpérieux, 77150, FEROLLES ATTILLY

LEGENDE

	Servitude de passage véhicules, piétons, vélos		LEGENDE RESEAUX EXISTANTS
	Servitude de passage vélos		Réseaux Réseaux Existants
	Zone à supprimer		Réseaux Réseaux Existants
	Zone à conserver		Réseaux Réseaux Existants
	Espace de rétention des eaux pluviales		Réseaux Réseaux Existants
	Zone à supprimer		Réseaux Réseaux Existants
	Zone à conserver		Réseaux Réseaux Existants
	Zone à supprimer		Réseaux Réseaux Existants
	Zone à conserver		Réseaux Réseaux Existants
	Zone à supprimer		Réseaux Réseaux Existants
	Zone à conserver		Réseaux Réseaux Existants
	Zone à supprimer		Réseaux Réseaux Existants
	Zone à conserver		Réseaux Réseaux Existants
	Zone à supprimer		Réseaux Réseaux Existants
	Zone à conserver		Réseaux Réseaux Existants
	Zone à supprimer		Réseaux Réseaux Existants
	Zone à conserver		Réseaux Réseaux Existants

LEGENDE RESEAUX PROJETES

	Réseaux Réseaux Projétés
	Réseaux Réseaux Projétés
	Réseaux Réseaux Projétés
	Réseaux Réseaux Projétés
	Réseaux Réseaux Projétés
	Réseaux Réseaux Projétés
	Réseaux Réseaux Projétés
	Réseaux Réseaux Projétés
	Réseaux Réseaux Projétés
	Réseaux Réseaux Projétés
	Réseaux Réseaux Projétés
	Réseaux Réseaux Projétés
	Réseaux Réseaux Projétés
	Réseaux Réseaux Projétés

Emis par: **KIS ARCHITECTURE**
76, Rue Paul Lotargue
93160 NOISY LE GRAND
01.49.32.87.48
contact@kisarchitecture.com

Titre: ANNEXE 4 - Coupes

Lot:	Référence: PAD5	Format: 1189x841	Date de diffusion: 10/05/2021	Echelle: 1/200e
Emetteur: KIS	Phase: PA	Type: COUPES	N°	Indice: 0



Parc communal

Ru du Réveillon

Parcelle agricole

église

Village de Férolles - Attilly
habitat résidentiel

CREATION D'UN LOTISSEMENT - Chemin des Grimpériaux - 77150 FEROLLES ATTILLY

PLAN DES ABORDS DU PROJET

**ANNEXE
5**

MAITRE D'OUVRAGE: **SCCV IP, Représentée par M. ISORE**
78, Rue Raymond Pointcarré
75116 PARIS

ARCHITECTE:





KIS ARCHITECTURE
76, Rue Paul Lafargue - 93160 NOISY LE GRAND
Tel: 01 49 32 87 48 - contact@kisarchitecture.com

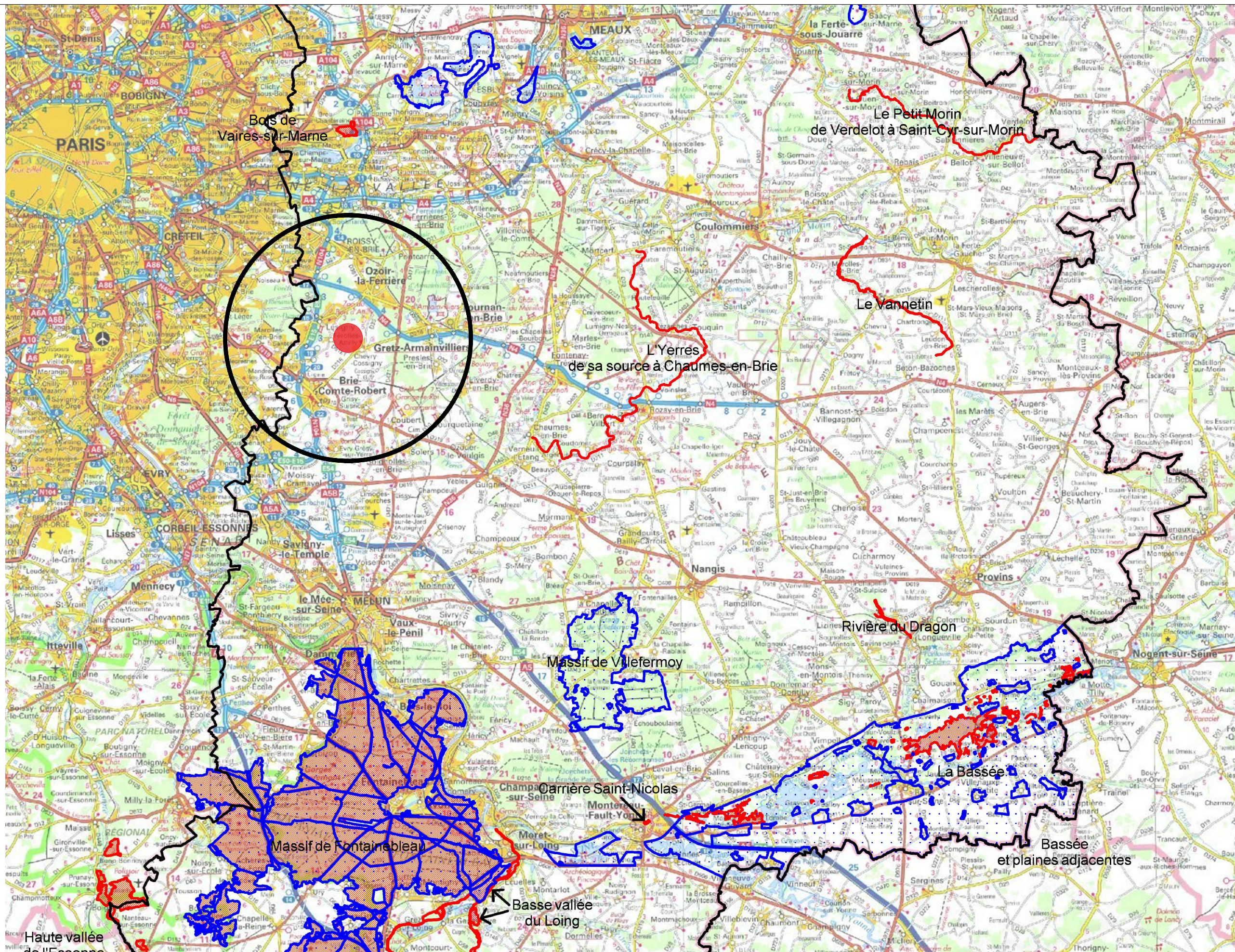
Fichier: 191024-FEROLLES-PA

Echelle: 1/2000

Date diffusion: **10 05 2021**

Légende

-  Sites désignés au titre de la Directive Oiseaux
-  Sites désignés au titre de la Directive Habitat



CREATION D'UN LOTISSEMENT - Chemin des Grimpériaux - 77150 FEROLLES ATILLY

MAITRE D'OUVRAGE: **SCCV IP, Représentée par M. ISORE**
78, Rue Raymond Pointcaré
75116 PARIS

ARCHITECTE:



KIS ARCHITECTURE
76, Rue Paul Lafargue - 93160 NOISY LE GRAND
Tel: 01 49 32 87 48 - contact@kisarchitecture.com

LOCALISATION DU PROJET AU REGARD DES SITES NATURA 2000

Fichier: 191024-FEROLLES-PA

Echelle: 1/2000

Date diffusion: **10 05 2021**

ANNEXE